

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AECR

Le mardi 6 octobre 2020
17 h HAE
Réunion virtuelle

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle a été transcrit textuellement par Gillespie Reporting Services, Ottawa (Ont.), ayant été nommé à cet effet. La révision de la version française du procès-verbal a été effectuée par Nathalie Lasnier, trad. a.

M. Lévesque, modératrice, ouvre la séance.

1. Règles de procédure – M. Lévesque

M. Lévesque rappelle aux personnes présentes qu'on n'a refusé l'accès à aucun utilisateur de téléconférence ou de vidéoconférence pour limiter cette réunion aux seuls membres. Sachez que tout le monde peut se connecter au lien Web en ligne. Si vos questions sont de nature personnelle, veuillez les poser au bureau de l'Association des employés du Conseil de recherches (AECR) plus tard. Le panel est heureux de répondre à tout autre genre de questions. Aux fins du procès-verbal, veuillez préciser votre nom, votre lieu de travail et votre centre de recherches ou programme. Nous suivrons les règles de procédure Robert's Rules of Order.

Veuillez poser vos questions lors de la séance de questions et réponses.

M. Lévesque présente les dirigeantes et les dirigeants de l'AECR : Cathie Fraser, présidente; Marvin Zaluski, 1^{er} vice-président; Bernard Holbrook, trésorier; Michelle Lévesque, 2^e vice-présidente; Joan Van Den Bergh, négociatrice et agente des relations du travail; enfin, les membres du personnel du bureau, soit Laurette Ernst, gestionnaire de bureau et Shelagh Till, coordonnatrice des cotisations et des assurances.

2. Approbation de l'ordre du jour

MOTION : « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 6 octobre 2020. »

Motion proposée par B. Holbrook, METRO, Ottawa et appuyée par J. Gallant, TSH, Halifax.
Motion adoptée.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle – 8 octobre 2019

MOTION : « Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2018. »

Motion proposée par A. Todd, DCRA, Saskatoon et appuyée par R. Webber, HAA, Penticton.
Motion adoptée.

4. Rapport de la présidente – C. Fraser

Je vous souhaite la bienvenue et je remercie les membres d'être des nôtres en ligne pour l'assemblée générale annuelle 2020 de l'AECR. J'espère que vous et vos familles conservez la santé pendant cette période inhabituelle.

Je voudrais féliciter Iain Stewart pour sa nomination en tant que président de l'Agence de la santé publique du Canada. Iain sera un collègue et un mentor apprécié comme ce fut le cas au Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

L'AECR souhaite également la bienvenue à Roger Scott-Douglas comme président par intérim du Conseil de recherches du Canada. L'AECR a très bien travaillé avec Roger ces quelques dernières années et nous sommes heureux à l'idée de travailler avec lui à nouveau à l'avenir.

Je reconnais les difficultés que présente l'ajustement aux changements, à l'anxiété et aux défis des six derniers mois, et nous nous rendons compte que cette crise sanitaire risque de faire partie de notre quotidien encore pendant un certain temps.

Avec la majorité des employés du CNRC qui travaille à domicile, la santé et la sécurité, pendant que vous êtes chez vous à travailler, sont un enjeu clef.

Pour certains à domicile, compte tenu des nombreux défis associés à la COVID-19, les membres ont peut-être des troubles de santé mentale pendant cette période difficile. Si vous vous sentez dépassé par les événements, si vous subissez un grand stress, si vous avez un trouble de santé mentale, sachez qu'il existe de nombreuses ressources pour vous. Vous pouvez trouver de l'aide auprès de votre syndicat, du CNRC et de la Santé publique du Canada. Nous avons affiché de l'information sur notre site Web.

Par ailleurs, travailler à domicile peut présenter des défis ergonomiques. Si vous croyez que vous subissez des problèmes ergonomiques, une évaluation à domicile est possible. Avec l'accord de votre surveillant, vous pouvez installer un espace de travail à domicile et prévoir une évaluation de votre bureau à domicile pour être sûr que cet espace soit fonctionnel, confortable et sûr. Les détails et les liens se trouvent sur le site Web de l'AECR.

Vous pouvez apporter de l'équipement chez vous, si vous en avez besoin. N'oubliez pas que seul l'équipement qui sera approuvé par votre superviseur pour être sorti du CNRC est de l'équipement que vous pouvez transporter, mais il peut s'agir de votre fauteuil de bureau si vous en avez besoin. Donc, demandez à votre surveillant et assurez-vous d'être en sécurité chez vous.

Je suis heureuse de signaler qu'au CNRC, au cours du dernier exercice, aucun employé n'a été déclaré excédentaire et il n'y a pas eu de réaménagement des effectifs. Nous avons 1 783 membres à l'heure actuelle. Au cours de la dernière année, il y a eu 113 nouvelles recrues permanentes et 103 recrues à durée déterminée. En me penchant sur ces chiffres, j'ai remarqué qu'il y a deux postes PG et cinq postes OP de moins que l'an dernier. Nous poserons des questions aux Relations de travail du CNRC au sujet de ces postes vacants.

Joan Van Den Bergh, négociatrice de l'AECR, et les deux vice-présidences, Marvin Zaluski et Michelle Lévesque, ainsi que moi-même avons travaillé de très près avec la haute direction du Conseil et avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) depuis six mois. Au début, nos discussions ont porté sur la transition sécuritaire de la majorité de nos

membres vers le télétravail et, depuis deux mois, elles ont porté sur la réintégration de certains membres en milieu de travail. À ces réunions, j'entends parler de nos membres qui travaillent diligemment dans l'intérêt du Canada, par l'entremise des programmes liés à la COVID-19, et des membres qui continuent de travailler avec les clients du CNRC.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à ces réunions. Je pense que rapidement nous avons mis en place des idées novatrices, des plans de travail et de nouvelles procédures. Dès le début de la crise sanitaire, certains membres ont été jugés essentiels pour la sécurité et l'infrastructure du Conseil, et travaillent sur place depuis le début de la pandémie. Nous sommes reconnaissants envers ces membres et nous voudrions les remercier de faire en sorte que le milieu de travail reste sécuritaire et opérationnel. Depuis quelques mois, plusieurs centres de recherches ont rouvert leurs portes pour fournir des services à la clientèle et pour les activités liées à la COVID-19. L'AEER, l'IPFPC et la direction du CNRC travaillent ensemble pour faire en sorte que ces installations soient sécuritaires et que les membres soient en sécurité pendant qu'ils y travaillent.

Le protocole d'entente pour la fermeture de décembre a été conclu et signé entre l'AEER et le Conseil. Les jours de la fermeture sont l'après-midi du 24 décembre et les journées complètes des 29, 30 et 31 décembre, soit l'équivalent de 26,25 heures de travail. Si vous êtes en mesure de travailler ces heures additionnelles et qu'on vous le refuse, veuillez communiquer avec nous au bureau de l'AEER. Chaque employé devrait avoir l'occasion d'effectuer les heures requises nécessaires.

Si vous préférez ne pas travailler les heures additionnelles, vous pouvez utiliser vos congés annuels, congés compensatoires ou congés sans solde pendant la fermeture.

Les ressources humaines du Conseil de recherches nous demandent de rappeler à tous les membres de mettre leurs codes horaires à jour pour que les soldes de congés soient bien calculés.

Nous discutons du formulaire T2200 de l'ARC au sujet de la déduction de dépenses liées à l'emploi pendant que vous travaillez à domicile. L'AEER s'est renseignée auprès du CNRC et en compagnie d'autres agents de négociation, j'ai posé des questions au sous-ministre adjoint du Conseil du Trésor, au sujet de ce formulaire d'impôts. Nous n'avons pas encore de réponse. Je sais que l'employeur doit accepter de remplir ce formulaire pour que les employés puissent s'en servir. Nous vous tiendrons au courant par l'entremise de notre site Web.

Comme vous le savez, de nombreux agents de négociation fédéraux ont terminé, en mai 2019, leurs négociations étalées sur deux ans sur le dédommagement Phénix. Une partie de l'entente prévoyait jusqu'à cinq jours de congé annuel accordés à tous les fonctionnaires, peu importe qu'ils aient été touchés par le système de rémunération de Phénix ou non. Les 17 syndicats ont choisi d'accepter ces dommages-intérêts sous forme de congés, donnant donc le maximum de souplesse aux membres. C'était ensuite votre choix de les prendre sous forme de congés annuels, de les monnayer ou de les laisser dans votre banque pour usage ultérieur.

Notre entente comprenait aussi une clause de rattrapage. Une partie du règlement conclu récemment à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) porte sur le dédommagement Phénix. Pour les retards de rétroactivité, l'AFPC a négocié un montant forfaitaire de 500 \$ plutôt que de 400 \$ comme nous avons obtenu. Maintenant, les 17 syndicats rencontrent le Secrétariat du Conseil du Trésor pour que tous nos membres obtiennent la même valeur. Lorsque nous aurons une entente, cette information sera également affichée sur le site Web de l'AEER.

Le Comité national de santé et de sécurité au travail du CNRC et le Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail du Conseil national mixte ont travaillé sans relâche pour les membres et les fonctionnaires. Je siège au sein des deux comités. Vous trouverez de nombreux articles du Conseil et de la Santé publique sur notre site Web.

Les téléconférences avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Conseil national mixte et les 18 autres syndicats fédéraux se poursuivent. Au début de la pandémie, nous nous parlions tous les jours au téléphone. Maintenant, les appels sont hebdomadaires et visent surtout à garantir des conditions de travail sécuritaires pour tous les fonctionnaires. Nos discussions portent aussi sur le télétravail, les mises à jour hebdomadaires du gouvernement du Canada sur la COVID-19, l'aide aux étudiants et aux employés nommés pour une période déterminée, les enjeux liés au système de rémunération Phénix, l'anxiété et la santé mentale, les responsabilités parentales au travail, les codes horaires et les dispositions et changements en matière de soins de santé.

Voici certains des changements apportés au régime de soins de santé.

Le Régime de soins de santé de la fonction publique, le Régime de soins dentaires et le Régime d'assurance-invalidité ont prolongé leurs prestations pendant cette période inégale, et ces prolongations restent en vigueur jusqu'à ce que les affaires non essentielles puissent reprendre.

Alors pour le Régime de soins de santé de la fonction publique, voici les avantages qui ont été prolongés :

- La prestation de garantie-voyage en cas d'urgence est prolongée;
- L'exigence pour une ordonnance du médecin pour les troubles de santé mentale et la physiothérapie est abolie;
- Les travailleurs sociaux dans toutes les régions n'exigent plus d'ordonnance du médecin;
- Nous avons assoupli les prolongations et les renouvellements précoces d'ordonnances avec une limite de 100 jours pour les médicaments d'entretien;
- Les ordonnances paramédicales qui prenaient fin après le 20 mars 2020 seront prolongées et respectées; et si les rendez-vous ou les services sont offerts virtuellement, ils seront quand même couverts;
- Nous avons aussi élargi la liste des fournisseurs de services de santé mentale pour inclure les travailleurs sociaux et les psychothérapeutes.

Pour le Régime de soins dentaires :

- une prolongation temporaire des enfants à charge. Cela signifie qu'un enfant à charge qui était admissible avant le 15 mars 2020 verra sa prestation prolongée. Le remboursement devra se faire par la soumission d'une réclamation papier soumise au fournisseur et non par le formulaire électronique soumis directement par le bureau des dentistes.

Pour l'assurance-invalidité, voici trois changements temporaires :

- Si un membre a l'intention de revenir au travail graduellement ou à temps plein, l'employeur doit continuer de mettre en place les changements en permettant à l'employé de faire du télétravail tout en respectant les instructions en matière de santé publique par rapport à la COVID-19.

- La Sun Life acceptera les formulaires électroniques et les signatures électroniques pour les formulaires de demande d'indemnité.
- Et pour la déclaration de l'employeur, si un superviseur direct n'est pas disponible, la signature d'un plus haut gestionnaire sera acceptée.

Comme je l'ai mentionné au cours des dernières années, l'Association voudrait mettre à jour sa base de données des membres afin de pouvoir passer à des cybervotes. L'Association a donc besoin de votre courriel personnel. À cette fin, nous demandons aux membres de se rendre sur notre site Web pour mettre à jour leur information à l'onglet *Inscription*.

Comme vous le remarquerez, notre site Web a été mis à niveau récemment et il est maintenant convivial pour les portables.

Je voudrais conclure mon rapport sur une note très positive.

La vérification de nos livres a été effectuée la première semaine du mois d'août et nos vérificateurs ont conclu que la situation financière de l'AECR est robuste. Nous avons la chance encore cette année de bénéficier des services de Mario Navas, comptable principal chez McCay Duff, qui répondra à vos questions et nous présentera les points saillants financiers. L'Association a approuvé McCay Duff pour la vérification de 2020-2021. C'était la première vérification virtuelle de l'AECR. Cela s'est très bien passé grâce à la tenue de livres minutieuse de Laurette et à son souci du détail. Bernard Holbrook nous présentera aussi ce soir les prévisions budgétaires pour l'an prochain.

Le bureau de l'AECR est ouvert à temps plein, mais avec un effectif réduit jusqu'à ce que les précautions de la crise sanitaire soient abolies. Le personnel alterne les jours passés au bureau, mais nous continuons toutes de travailler à temps plein soit au bureau ou à distance. Comme vous le savez, cela pourrait changer, puisque le nombre de cas de la COVID-19 en Ontario continue d'augmenter et de nouvelles restrictions provinciales pourraient être imposées.

Ni la pandémie de la COVID-19 ni le travail virtuel n'a ralenti le travail à l'AECR. Nous continuons de travailler pour vous tous les jours.

Je voudrais remercier le personnel de l'AECR qui a travaillé sans relâche au cours des derniers mois pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. Shelagh Till, la coordonnatrice des cotisations et de l'assurance et Laurette Ernst, la gestionnaire de bureau, travaillent sans relâche dans les coulisses pour que tout reste à jour, soit l'adhésion des membres, les assurances, le site Web, les adhésions au Comité de santé et de sécurité au travail (CSST), la vérification, puis elles assurent le bon fonctionnement du bureau. Joan Van Den Bergh, négociatrice, continue de se pencher sur de nombreux enjeux en matière de relations de travail qui, malheureusement, n'ont pas disparu même en cette période de pandémie. Je voudrais remercier Joan, ainsi que les deux membres à la vice-présidence, soit Marvin et Michelle, qui ont effectué des consultations hebdomadaires avec la haute direction du CNRC et l'Institut professionnel en votre nom, et qui ont offert conseils et connaissances aux membres, à vous qui travaillez sur place ou à distance.

Je voudrais remercier les membres de votre appui indéfectible à l'égard de votre syndicat et à mon égard. J'espère et je prie que vous resterez tous en sécurité.

C'est un honneur et un privilège pour moi de vous représenter et de représenter l'Association.

Merci.

5. Rapport du vérificateur – M. Navas

Le rapport du vérificateur est présenté par Mario Navas, cadre dirigeant, McCay Duff. On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AEER.

M. Lévesque présente Mario Navas.

Mario Navas s'est joint à McCay Duff à temps plein en 2007. Il détient un baccalauréat avec spécialisation en commerce et il a sa reconnaissance officielle de comptable professionnel agréé (CPA) et de comptable général accrédité (CGA). À titre de cadre dirigeant, les spécialités de Mario sont la prestation de service de comptabilité, de vérification et de préparation de déclaration de revenus pour des organismes sans but lucratif et des organismes privés. Sa clientèle comprend de gros syndicats, des associations, des centres communautaires et des sociétés de condominium. Il a aussi effectué la vérification de projets financés par le gouvernement.

M. Navas, McKay Duff : Bonsoir tout le monde. Au nom de McCay Duff, je vous remercie sincèrement d'avoir invité un représentant de notre cabinet pour vous présenter vos états financiers ou du moins, les faits saillants lors de votre assemblée générale annuelle de 2020. Pour permettre une plus grande clarté, ayez vos exemplaires devant vous ou consultez l'écran (la modératrice affichera les pages des états financiers). Je ferai référence aux pages desquelles je parlerai.

Donc, passons à la page 1.

Pour commencer, dans le coin supérieur droit, vous voyez le rapport du vérificateur indépendant. Ce rapport vise à résumer notre opinion, en tant que vérificateurs, à savoir si l'exercice se terminant le 30 juin 2020 est exempt de toute inexactitude importante, et à résumer les responsabilités de toutes les personnes qui ont pris part au processus de vérification. Voilà l'objectif principal.

Pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020, comme votre présidente l'a signalé, notre cabinet émet une opinion sans réserve. Puis, comme l'indique la lettre à l'intention de la direction, nous pouvons confirmer qu'il n'y a pas de faiblesses en matière de contrôle ou de reddition de compte. Donc, c'est extrêmement positif.

On a mis fin à la vérification le 9 septembre 2020. La date indiquée à la page 3 est la date du présent rapport, et c'est la date à laquelle nous avons reçu la confirmation écrite de votre exécutif national qui a approuvé les ébauches d'états financiers que nous leur avons rendus avec les informations présentées en annexe.

Pour ajouter un dernier détail, nous voulons préciser que malgré les défis de la COVID-19 et le fait que nous avons travaillé virtuellement, le bureau de l'Association et l'exécutif national ont collaboré pleinement avec notre cabinet. Nous leur en sommes reconnaissants. Cela simplifie notre travail et nous permet de respecter les échéances.

Passons aux états financiers et regardons le bilan à la page 4. Ce bilan vise d'abord à présenter la situation financière générale de l'Association au 30 juin 2020 et à décrire sa capacité à poursuivre ses activités au cours des périodes comptables futures.

Donc, au 30 juin 2020, l'AECR avait un actif total de 1 857 000 \$, un passif total de 273 000 \$, donc un actif net de 1 584 000 \$ pour soutenir les opérations futures.

La situation de trésorerie et des placements est robuste au 30 juin 2020, ce qui est avantageux pour l'Association. Ces deux éléments d'actifs ont augmenté depuis l'exercice précédent.

L'Association continue de suivre une politique de placement relativement conservatrice pour protéger son actif tout en générant un revenu. Les investissements comprennent des revenus fixes, des placements dans les marchés monétaires, des obligations d'État et des certificats de placement garanti (CPG). Les placements de 603 000 \$ qui figurent sous les actifs à court terme sont ceux qui sont accessibles au besoin ou qui arrivent à échéance d'ici une période comptable ou une année financière. Les placements dont les échéances dépassent une période comptable sont présentés sous les placements à long terme et leur solde s'élève à 641 000 \$.

L'Association a un fonds de roulement positif, soit 1 155 000 \$, c'est-à-dire les actifs à court terme moins le passif à court terme, ce qui signifie que l'Association est en mesure de faire face à son passif à court terme.

Passons à la page 5, l'état de l'évolution de l'actif net.

Cet état vise à résumer et à présenter les changements de l'exercice dans l'actif net investi en actifs immobilisés dans les fonds affectés à l'interne et dans les fonds sans restriction le cas échéant. Donc, c'est un petit changement par rapport à la présentation de l'an dernier. Vous verrez les soldes définitifs dans cet état, qui sont en lien avec l'actif net présenté dans la 4^e diapositive. Ce que vous voyez ici nous mène à la suivante et parle de recettes nettes de 235 000 \$.

Ce qui nous mène à la page 6, à l'état des résultats d'exploitation.

Le principal objectif est de présenter la performance financière pour l'exercice, détaillant tous les revenus et toutes les dépenses applicables à l'Association. Donc, l'analyse de très haut niveau confirme qu'un excédent de 235 000 \$ a été réalisé pendant l'exercice de 2020, c'est-à-dire 107 000 \$ de plus que ce qui était prévu au budget de 2020.

Les revenus globaux ont contribué à cet excédent. Ils ont augmenté à cause d'une hausse des cotisations qui est entrée en vigueur au début de l'exercice financier, également parce que vos rendements de placements ont été plus élevés.

Du côté des dépenses, en faisant une comparaison entre le budget actuel et le précédent, nous constatons que les dépenses ont été bien limitées; elles sont inférieures au budget d'environ 56 000 \$.

Passons maintenant à l'état des flux de trésorerie. Donc, on délaisse la comptabilité d'exercice et on passe à la page 7, État des flux de trésorerie. L'objectif de cet état est de présenter un résumé du flux de trésorerie, des entrées et sorties de fonds pendant l'exercice financier.

L'Association a connu une augmentation de ses réserves de liquidité. Comme vous le voyez, troisième barre du bas, ici on voit la ventilation, on voit les activités d'exploitation, l'Association qui a augmenté ses réserves de 309 000 \$. Les activités de placement nous montrent que les réserves de l'Association ont décréu de 59 000 \$, mais c'est une sortie de fonds positive puisque

cela représente un transfert net de fonds inutilisés du compte chèque de l'Association, fonds transférés vers le portefeuille de placements détenu par l'Association. Cela explique l'augmentation dans vos placements.

Concernant les activités de financement, l'Association a augmenté ses réserves de liquidité de 30 000 \$ grâce à un protocole d'entente avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour une avance recouvrable, ce qui contribue à la meilleure situation de l'encaisse de l'Association.

Donc, voilà, c'est un résumé très concis concernant l'audit des états financiers. Je vous donne la parole; si vous avez des questions, la modératrice pourra m'épauler si je ne vois vos questions ni vos mains levées.

Il n'y a pas de questions.

MOTION : « Il est proposé d'accepter le rapport du vérificateur du 6 octobre 2020. »

Motion proposée par B. Holbrook, METRO, Ottawa et appuyée par M. Kalinic, TSH, Montréal.

Motion adoptée.

6. Rapport du trésorier et prévisions budgétaires – B. Holbrook

B. Holbrook présente les prévisions budgétaires.

On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AECR.

Bon après-midi, chers membres de l'AECR. Je vais simplement vous présenter les points saillants pour que vous puissiez prendre la parole et poser des questions.

Donc, première diapositive, soit l'état des résultats d'exploitation.

Alors que 2020 fut une année difficile pour tous les employés du Conseil à cause de la COVID-19, l'Association tient bien le coup. Nous avons eu une autre vérification couronnée de succès et soldé l'année par un excédent.

La vérification de l'AECR a eu lieu virtuellement cette année et a comporté de nombreuses vidéoconférences entre les intervenants. Tout le personnel s'est montré à la hauteur de la situation pour veiller à ce que la vérification se passe bien, surtout Laurette, notre gestionnaire de bureau. Nous avons reçu une opinion sans réserve des vérificateurs, ce qui est leur façon de dire qu'il n'y a aucune erreur ou omission significative dans nos livres. Donc, c'est un résultat quand même significatif, parce que la plupart des vérifications mettent au jour des erreurs, mais pas la nôtre.

Le budget du Comité des finances était d'environ 704 000 \$ et nos dépenses se sont élevées à 761 000 \$. La prévision de nos revenus était d'environ 888 000 \$, mais nous avons atteint 939 000 \$ grâce à nos revenus de placement et aux cotisations syndicales des membres qui étaient plus élevées que prévu, ce qui explique un excédent de 235 000 \$ pour 2020.

Ensuite, passons à la page 2, changement de l'actif net - état de l'évolution de l'actif net.

Notre vérificateur en a parlé, mais je vais faire ressortir ce qui est plus important. La situation de placements et d'encaisse de l'Association est très robuste, avec 1,5 million de dollars en actif net, réf. deuxième colonne sous 2020. Donc, nous travaillons sans relâche pour optimiser nos revenus de placements. Ce fut difficile évidemment à cause des taux d'intérêt très faibles à l'heure actuelle. Nous sommes également limités par rapport aux placements que nous pouvons faire en tant qu'organisme sans but lucratif.

Passons maintenant au budget même, diapositive numéro 3, je vous prie.

Pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2021, nous prévoyons des revenus de 989 000 \$ et des dépenses de 742 000 \$. Nos trois plus grandes dépenses sont la charge salariale du personnel de l'AEER, notre loyer et nos frais juridiques. Les frais de réunion sont habituellement une autre dépense importante, mais avec la COVID-19 ils sont à la baisse et on ne s'attend pas à ce qu'ils augmentent jusqu'à ce que nous ne soyons plus en mode de pandémie.

Alors que l'AEER a un excédent, cela n'a pas toujours été le cas. Pensons à 2013 et 2014. Nos dépenses étaient alors plus élevées que nos revenus. Le Comité des finances et le personnel de l'AEER sont toujours à la recherche de façons de réduire les coûts, comme dans le cas des économies réalisées quand nous avons quitté la maison de pierres (Stone House) et loué nos bureaux sur le chemin Canotek pour préserver une bonne situation financière.

Je voudrais remercier nos vérificateurs McCay Duff et le personnel de l'AEER qui veillent à ce que nos finances soient robustes.

Voilà mon rapport du trésorier. Je vous invite à poser des questions si vous en avez.

Il n'y a pas de questions.

MOTION : « Il est proposé d'accepter le rapport du trésorier du 6 octobre 2020. »

Motion proposée par J. Gallant, TSH, Halifax et appuyée par J. Condie, DCRA, Saskatoon.

Motion adoptée.

7. Amendements aux Statuts – M. Kalinic

M. Lévesque présente M. Kalinic, qui présentera les amendements proposés aux Statuts de l'AEER.

On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AEER.

Bonsoir à tous. Je m'appelle Marijana Kalinic. Je suis déléguée syndicale représentant le campus Royalmount à Montréal, au Québec.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai offert mes services au Comité exécutif pour revoir nos Statuts. La dernière révision des Statuts remonte à 2016. Après la révision de cette année, le Comité exécutif et moi avons choisi de vous présenter ce soir les changements qui sont proposés. En tant que document à caractère évolutif, il est important de le revoir tous les trois

ou quatre ans pour lui jeter un regard nouveau.

Les changements proposés sont mineurs et consistent à simplement apporter plus de précision aux Statuts. Voici un résumé.

Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

La première série de changements se trouve à l'article 2, Définitions.

En ajoutant une définition à chacun des termes à l'écran, cela assure une plus grande précision et donne une définition des termes et un point de repère au lectorat.

Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Les changements mineurs proposés suivants représentent ce que je catégorise comme modification rédactionnelle grammaticale, question d'ajouter plus de clarté aux Statuts.

Par exemple à l'article 3c), par exemple, nous avons ajouté quelques mots pour compléter une phrase. Donc, ce qui était « représenter et aider les membres dans les affaires reliées à l'emploi » devient : « représenter et aider les membres en matière de relations de travail et dans les affaires reliées à l'emploi ».

Concernant le deuxième point, aux articles 4 à 18, nous proposons de remplacer « comité exécutif » par « comité exécutif national », encore une fois à des fins de clarté et de précision, mais aussi pour montrer que nos délégués syndicaux représentent tous nos membres partout au Canada.

Les troisième et quatrième points proposent de changer « majorité à 50 % plus 1 » et « majorité » à « majorité simple » et ajouter « le quorum » à l'article 6.8c).

Le motif qui explique ces propositions de changements est l'uniformisation et le désir d'assurer la bonne représentation des membres.

Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Le dernier changement que nous proposons ce soir consiste à changer « une majorité de deux tiers des voix » à « une majorité simple », aux articles 6.8 e), 8 et 18.2.

Cette proposition vise à ce que ce changement soit plus démocratique, et c'est la pratique dans d'autres syndicats. Par ailleurs, la majorité des deux tiers est maintenue pour des choses comme la modification des Statuts et les enjeux disciplinaires.

Voilà qui met fin à ma présentation au sujet des changements mineurs proposés à nos Statuts. Avant de passer aux questions, je voudrais conclure par trois observations ou rappels.

Les Statuts de l'AEER sont disponibles en ligne sur le site Web de l'Association. Si les changements de ce soir devaient être approuvés et envoyés aux membres pour les inviter à voter, les membres recevraient une trousse pour un cybervote à leur adresse courriel personnelle fournie à l'AEER. D'après les Statuts, cela doit se faire dans les 90 jours de l'assemblée de ce soir.

Dans le même ordre d'idée, ce serait une occasion formidable de mettre à jour vos coordonnées, en soumettant le formulaire de modification des coordonnées du membre sur le site Web de l'AEER.

Enfin, sachez qu'un comité a été créé pour continuer à réviser les Statuts de l'AEER au cours de la prochaine année. Le but ultime est de revoir les articles afin de s'assurer qu'ils soient dans l'intérêt de tous les membres.

Merci.

8. Le point sur les négociations collectives – J. Van Den Bergh

Nous sommes dans la troisième année de nos conventions collectives d'une durée de quatre ans, donc il n'y a pas d'activités en matière de négociations pour le moment. Je voudrais faire quelques observations.

Vous avez peut-être entendu dire que l'AFPC et quelques autres syndicats viennent de conclure leurs négociations collectives, et vous aurez remarqué que leurs conventions sont de trois ans. Ces conventions prendront donc fin en 2021, alors que la nôtre prendra fin en 2022. Je pense que cela joue en notre faveur, parce que nous aurons une idée de la situation avant de retourner à la table de négociation. Mais les augmentations salariales étaient les mêmes. Nous avons obtenu un certain montant sur quatre ans. Ils n'ont pas obtenu le même montant sur trois ans. Ils ont obtenu un montant réduit sur trois ans.

Je voudrais aussi attirer votre attention, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, sur le fait que l'une des nouvelles dispositions dans nos conventions collectives est celle du *congé pour violence familiale*. C'est un nouveau type de congé. Les membres ont donc accès à jusqu'à dix jours de congé à différentes fins décrites dans la convention collective. Nous avons une entente avec le CNRC sur la gestion et la mise en œuvre de ces congés. La vie privée des employés et les détails de leur situation personnelle ne sont pas exigés généralement pour avoir accès à ces congés. Il y aurait peut-être certaines vérifications en cas de questions, mais essentiellement, personne ne se mêlera de la vie personnelle des employés. On nous dit que certains employés au CNRC ont fait appel à ce congé. Nous ne savons pas qui ils sont, nous ne savons pas s'il s'agit de nos membres, mais le congé était manifestement nécessaire.

Enfin, je voudrais soulever encore une dernière chose et Cathie pourra sans doute m'aider. Le système de paye Phénix accuse du retard pour ce qui est de l'application de la rétroactivité des augmentations salariales, grâce à nos négociations dans le cadre des majorations pour les congés parentaux de nos membres. On nous a dit que ces ajustements rétroactifs seront apportés ce mois-ci. Toutes nos conventions collectives comportent des dispositions pour leur mise en œuvre et il y a aussi des dispositions selon lesquelles si les changements ne sont pas appliqués dans les 180 jours de la mise en œuvre, les employés qui ont droit à ces changements toucheront 50 \$ par mois pour chaque mois de retard au-delà des 180 jours où le changement n'est pas appliqué. Donc, selon nos calculs, les gens qui attendent toujours d'obtenir l'application rétroactive de leur congé parental auraient droit à 400 \$ ou 450 \$, selon la façon dont les jours sont comptés par période de paye. Donc, les gens dans cette situation devraient surveiller cela.

Il n'y a pas de questions.

9. Séance de questions et réponses

M. Lévesque offre la chance aux membres de poser leurs questions. Elle leur rappelle de donner leurs nom, lieu de travail et centre ou programme de recherches.

Il n'y a pas de questions.

10. Divers

Aucun autre point n'est soulevé.

11. Levée de la séance

MOTION : « Il est proposé de lever la séance de l'assemblée générale annuelle. »

Motion proposée par A. Todd, DCRA, Saskatoon et appuyée par
B. Holbrook, METRO, Ottawa.

Motion adoptée.

La séance est levée.